



INFOS NIEVROZ

BULLETIN REALISE PAR LA MUNICIPALITE DE NIEVROZ

N° 12 – JUIN 2009

Sommaire

- Flash info 1
- CFAL – Budget Primitif Communal 2
- Informations diverses 3
- Travaux Services Techniques 4 et 5
- Fleurissement 6
- Fête du Village et Sécurité 7
- « Bien vivre » à Niévroz 8

Utile ...

- Pompiers 18
- SAMU 15
- Gendarmerie 04.78.06.10.24 / 17
- Centre anti-poisons 04.72.11.69.11
- Taxi Millet : 04.78.06.07.36 / 06.86.27.89.68

• Mairie Tél. : 04.78.06.12.50
Fax : 04.72.25.90.64
Courriel : mairie@ville-nievroz.fr
Site internet : ville-nievroz.fr

Horaire du secrétariat :

08 h 30 à 11 h 30 : du mardi au samedi

14 h 30 à 17 h 30 : le mardi

14 h 30 à 17 h 00 : le vendredi

- Déchetterie

Heures d'ouverture :

du Lundi au Vendredi :

09 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 19 h 00

Samedi :

09 h 00 à 19 h 00 en continu

Important : se munir d'une pièce d'identité
Pour justificatif de domicile

- Ramassage des ordures ménagères : **Mardi**

Le Comité Fleurissement

organise

le concours communal

« *Maisons Fleuries 2009* »

Voir coupon d'inscription

à l'intérieur.



CONTES EN COTIERE

Trois papy se souviennent et nous racontent leurs frasques dans une ambiance de fête locale. Un spectacle haut en couleurs et des figurants remarquables par leur interprétation, malgré la pluie qui n'a découragé personne. Le public, nombreux à Niévroz pour ce spectacle, a su donner toute sa voix. Ah « Le petit vin blanc » !!!!



La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce spectacle : metteur en scène toujours disponible pour apporter ses conseils, tous les acteurs et figurants que nous pouvons dire doués, qui nous ont fait voyager dans cette époque 1950, tous les réalisateurs de décors et costumes qui ont vraiment fait un travail exceptionnel de réalisme. Tous nos remerciements également aux personnes qui nous ont assuré une sono exceptionnelle. Vraiment une belle aventure ces Contes en Côtiers !!!

INFORMATIONS DIVERSES

Passeports

Suite aux nouvelles dispositions réglementaires, dorénavant les demandes de passeport biométrique se font dans n'importe quelle commune équipée du dispositif nécessaire. Pour notre secteur il s'agit de la Mairie de Montluel, les permanences ont lieu du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous au 04-78-06-06-23. Mais vous pouvez également vous adresser à Meximieux, Miribel, Rillieux, Lyon, etc...

Carte Nationale d'Identité

Nous rappelons également que les délais sont assez longs (environ 2,5 mois) pour obtenir une carte nationale d'identité ou son renouvellement. Merci de déposer vos dossiers suffisamment à l'avance, surtout au printemps et pour les vacances d'été.

Secrétariat de Mairie « en période estivale »

Le secrétariat de Mairie de Niévroz sera fermé les samedis matins du 18 Juillet au 29 Août 2009 inclus.

Transport sur Montluel

Pour information, les cars Philibert assurent un transport les vendredis matins, départ de Niévroz à 8 H 05 place Aristide Briand et retour de Montluel à 10 H 30.

Office de Tourisme

L'office de Tourisme de la 3CM à Montluel vous guide dans vos recherches et vous informe sur les capacités d'hébergement, activités et loisirs tout au long de l'année, le bureau est ouvert :

du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
(fermé le jeudi et samedi après midi)

Tél. : 09-75-28-27-72 - Fax : 04-78-06-09-53 Adresse mail : office.tourisme@cc-montluel.fr

Fuites d'eau :

Certains d'entres nous sont « victimes » de fuites d'eau après compteur, sachez qu'il existe aujourd'hui plusieurs solutions :

- une assurance contre les risques de fuites d'eau,
- un suivi de consommation qui permet de relever à distance et en temps réel les compteurs d'eau,
- un dispositif d'alerte qui informent le client par SMS ou courriel en cas de consommation trop élevé.

Pour tout renseignement, contactez votre fournisseur d'eau (réf sur factures).

Moustiques

Une personne de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication passe régulièrement en Mairie (toutes les semaines en période sensible) afin de consulter le registre des demandes d'interventions.

Si vous avez un problème de moustiques, n'hésitez pas à venir nous le signaler.



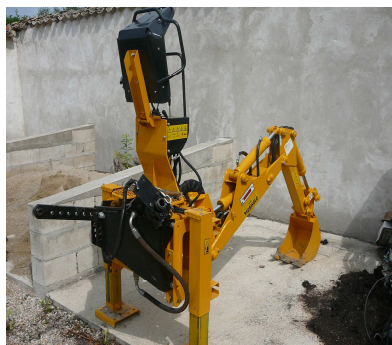
TRAVAUX Services Techniques

- Nouveau visage

Thierry LANNEZ a été recruté au service technique par l'intermédiaire de l'Association Côtière Services, pour assurer le remplacement provisoire d'un agent.

- Acquisition de nouveaux matériels pour les services techniques

La commune vient d'acquérir plusieurs nouveaux matériels : une pelle rétro et un lève-palette pour le tracteur, une motobineuse et un véhicule de service « électrique ».



La « pelle-remorque » : pour nos petits travaux de terrassement, ce qui facilitera le travail des employés et permettra de gagner en réactivité et efficacité.

Le « véhicule électrique » silencieux, non polluant, peu encombrant, maniable a toutes les qualités pour répondre à nos besoins. Ce véhicule sans permis nous permettra d'accomplir des tâches variées de propreté/voirie et entretien d'espaces verts ...



- Réparation du « petit train »



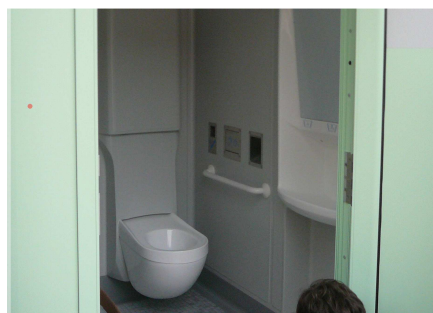
Après quelques soucis d'approvisionnement en pièces détachées, la remise en état du « Petit Train de Niévros » est terminée pour le plaisir de nos petits et de leurs parents.

- Pose de dalles sur l'esplanade de la Salle des Fêtes



- **Construction d'un WC public**

Après la mise en fonctionnement sur la place d'un WC public avec nettoyage automatique et accessible aux handicapés, nous allons terminer cet aménagement avant la fin de l'été par le carrelage et la pose de deux urinoirs dans la zone prévue à cet effet.



- **Travaux d'entretien**

Afin d'assurer un entretien des voies, routes et puits perdus, les contrats de prestation suivants ont été signés :

Elagage-nettoyage

Contrat avec la société « Barbolat Environnement » pour 2 prestations par an en complément des interventions de nos services.

Nettoyage des puits perdus

Contrat avec la société « Gauthier » pour une prestation de 10 curages par an.

Balayage des routes

Contrat avec la société « Nicollin » pour 6 interventions par an.

- **Numérotation des Maisons**

Certaines maisons ne possèdent toujours pas de plaque numérotique. Ces dernières sont très importantes pour identifier le positionnement d'une maison dans une rue ou dans un lotissement. Elles facilitent entre autres, le repérage rapide dans le cadre d'une intervention des services de secours, ce qui peut être primordial pour la vie d'une personne en très grande difficulté.

Une enquête a donc permis d'effectuer un recensement. Les plaques manquantes ont été commandées et seront distribuées dans les semaines à venir.

- **Extension de la zone d'extraction des carrières**

Les travaux d'extraction ont commencé au lieu-dit « Les Brotteaux de Bourbuel », réalisation des merlons de protection, piste de liaison pour la plate-forme de distribution, convoyeur à bandes (en préparation), clôtures et barrière sur la zone carrière, avec signalisation.



N'hésitez pas à vous inscrire au concours fleurissement de la commune.

Le jury sera ravi d'aller à votre rencontre et d'admirer vos réalisations quelle que soit leur nature.

Notez également que le jury composé du Comité Fleurissement se réunira le :

Samedi 1^{er} Août 2009 à partir de 13 heures 30

(inscription à déposer en Mairie de NIEVROZ ou à remettre aux membres du Comité Fleurissement)



INSCRIPTION CONCOURS FLEURISSEMENT

Cocher la(les) catégorie(s) choisie(s) :

Maisons avec jardin

Fleurissement sur la voie publique

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :



SUR LA ROUTE : DE NOMBREUX TUES ET BLESSES , DES FAMILLES ANEANTIES PAR DES IRRESPONSABLES

ARRETONS CE FLEAU

A l'occasion de la fête du village, le conseil municipal vous propose un programme de sensibilisation à la prévention routière en partenariat avec le comité des fêtes, l'association de la sécurité routière, la ligue contre la violence routière et les sapeurs pompiers. De nombreux stands seront mis à votre disposition tels que

Simulateur de conduite – Simulateur temps de réaction au freinage – Thèmes code de la route - Voiture tonneau

Une manœuvre de désincarcération vous sera également proposée

Vous, vos enfants, votre famille et vos amis êtes concernés , Venez nombreux ...

VOITURE TONNEAU



A partir de 14h00

Un petit tour et puis on comprend

La mission de la **voiture tonneau** est double :
Faire prendre conscience de l'importance du port de la ceinture à l'avant comme à l'arrière en particulier en cas de retournement du véhicule.
Sensibiliser les passagers d'un véhicule sur les risques que peuvent représenter les objets transportés dans l'habitacle.

SIMULATEUR DE CONDUITE



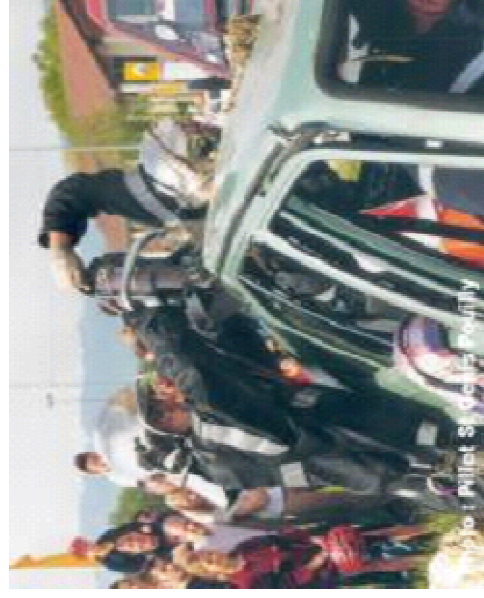
A partir de 14h00

Apprenez les bases de la conduite

Apprenez les gestes de base : contrôle des rétroviseurs, angles morts, ralentir aux intersections...

Entraînez-vous dans toutes les conditions : jour, nuit, autoroute, agglomération...

MANŒUVRE DE DESINCARCERATION



A 18h00

Assistez à une désincarcération

Organisée par les Sapeurs pompiers

Cette manœuvre sur le thème d'un accident de la route vous fera découvrir les matériels d'intervention et leur mise en œuvre

Quelques rappels pour « bien vivre » à Niévroz !

↳ Campagne contre le bruit ! (Suivant Arrêté Préfectoral de septembre 2000)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous tenons également à rappeler à chaque propriétaire de chien(s) qu'il doit prendre toutes les mesures utiles pour empêcher que les aboiements ou hurlements de ces animaux ne troublent le voisinage.

↳ Prévention contre le feu !

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.



Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions qui figurent dans l'arrêté Préfectoral du 06 octobre 2005, affiché en Mairie.

↳ Les haies sur la voie publique !

Il est rappelé aux propriétaires que l'élagage des arbres et haies est obligatoire dès lors qu'ils sont en contact avec les lignes électriques ou téléphoniques ou qu'ils débordent sur la voie publique (arrêté préfectoral n° 90481 du 23 février 1990).

↳ Niévroz Propre !

En préparation, une demi-journée « NIEVROZ PROPRE » sera organisée à la rentrée de septembre/octobre. Nous inviterons toutes celles et ceux qui voudront à participer à cette opération citoyenne.

↳ Mini Stade !

Dans le cadre du *bien vivre ensemble* et dans le *respect des usagers et du voisinage*, nous rappelons les horaires d'ouverture du mini-stade.

Tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés),
09h00 à 20h00 du 1^{er} avril au 31 octobre,
09h00 à 18h00 du 1^{er} novembre au 31 mars,

Les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 toute l'année.